



Commune de Lobbes

10
2026

Bienne-lez-Happart
Lobbes
Mont-Sainte-Geneviève
Sars-la-Buissière



Heures d'ouverture des bureaux

Lundi : 8h30 - 12h00 ; 13h00 - 16h30
Mardi : 8h30 - 12h00
Mercredi : 8h30 - 12h00 ; 13h00 - 16h30
Jeudi : 8h30 - 12h00
Vendredi : 8h30 - 12h00 ; 13h00 - 16h30

Rue du Pont, 1 - Lobbes 6540
071 59 00 23

✉ commune@lobbes.be
f [commune-de-lobbes](https://www.facebook.com/commune-de-lobbes)

Sommaire :

P02 Le mot du Bourgmestre
P04-05 Enseignement
P06-07 Jeunesse
P08 Logement
P09-12 Environnement
P13 Travaux
P14 Culture
P15-16 À vos agendas

www.lobbes.be



Chers habitants,

En ce début d'automne, la démocratie participative a, à nouveau, été mise à l'honneur puisque le Conseil consultatif des enfants a été renouvelé. Merci aux Conseillers « sortants » de leur investissement durant une année et aux nouveaux Conseillers de relever ce beau défi. Un article leur est consacré dans ce numéro.

Le mois de septembre a aussi permis de reproduire la réception des nouveaux habitants, une cérémonie qui avait repris en 2025 et que nous souhaitons reproduire chaque année. L'occasion d'échanger et d'intégrer les habitants qui ont fait le choix de rejoindre notre belle entité et nous les en remercions.

En mobilité, ces dernières semaines, les travaux de la rue Albert 1er et de la rue Paschal ont connu leur dernière étape avec l'installation d'une toute nouvelle signalisation, du nouveau marquage et du mobilier urbain. Un espace partagé qui embellit le centre historique de notre commune et permet une mobilité

adaptée tant pour les piétons, les cyclistes que pour les automobilistes.

Concernant notre administration, la rénovation énergétique de la maison communale entre aussi dans sa dernière phase. Dès cette première quinzaine d'octobre, le service état-civil/population se situera à présent à l'avant du bâtiment, à droite après la porte d'entrée. Une nouvelle installation plus moderne et plus facile d'accès. L'installation des autres services suivront dans les prochains mois, et ce, dans un bâtiment rénové. Un espace de travail plus confortable et adapté aux besoins tant du personnel que du citoyen.

Et puis, le secteur associatif sera, une nouvelle fois, actif. En fin de mois, l'ensemble de notre entité verra défiler les traditionnels cortèges d'« Halloween ». Merci à tous les bénévoles qui se mobilisent pour animer notre commune et faire vibrer petits et grands.

Cordialement,
Votre Bourgmestre,
Steven ROYEZ

LE COLLÈGE COMMUNAL



Steven ROYEZ
Bourgmestre

☎ 0497 349 749

✉ steven.royez@commune-lobbes.be
Etat-civil, sports, communication,
numérique, cimetières, sécurité.



Sophie BAUDSON
1^{ère} échevine

☎ 0472 943 405

✉ sophie.baudson@commune-lobbes.be
Enseignement, petite enfance,
jeunesse, bien-être animal.



Stéphane BASILE
2^e échevin

☎ 0477 253 405

✉ stephane.basile@commune-lobbes.be
Travaux, agriculture, mobilité et
sécurité routière, personnes porteuses
d'un handicap.



Christophe FITDEVOIE
3^e échevin

☎ 0498 833 823

✉ christophe.fitdevoie@commune-lobbes.be
Finances, fêtes, cultes, emploi,
commerce, économie, urbanisme.



Philippe SKILBECQ
4^e échevin

☎ 0455 140 216

✉ philippe.skilbecq@commune-lobbes.be
Développement rural, aménagement
du territoire, développement durable,
environnement, énergie, tourisme,
culture, intergénérationnel, démocratie
participative, citoyenneté.



Valérie LEPORCQ
Présidente de CPAS

☎ 0477 070 423

✉ valerie.leporcq@commune-lobbes.be
Action sociale, santé, logement,
valorisation du patrimoine.

LA PERMANENCE DU BOURGMESTRE

s'effectue désormais sur rendez-vous aux
coordonnées suivantes :

0497/349.749 - steven.royez@commune-lobbes.be





SACS POUBELLES :

Où se les procurer ?



PRIX PAR ROULEAU DE 10 SACS
 60 LITRES = 11€
 40 LITRES = 8 €
 20 SACS POUBELLES BLEU (PMC)
 IPALLE DE 60 LITRES = 3€

Lobbès

Boucherie Laurent (60l)	Rue de l'Entreville, 907	071 59 02 52
Chez Mike (60l)	Rue Saint Roch, 4	0478 99 26 23
DEMA (40 et 60l)	Rue des Quatre Bras, 60	071 55 44 41
Forkot SRL (40 et 60l)	Rue des Waibes, 115B	0492 84 14 77
Proxy-Delaize (60l)**	Rue du Calvaire, 57	071 59 23 16
Ressourcerie Sud-Hainaut (60l)	Rue de la Fontaine Pépin, 12	0491 07 82 12
Total Energie Lobbès (60l)	Rue d'Anderlues, 197	071 45 48 02

Sars-la-Buissière

Boucherie Haumont (40 et 60l)	Rue de Gersies, 16	071 59 05 82
--------------------------------------	--------------------	--------------

Hors entité

Colruyt (60l)	Drève des Alliés, 108/1	Thuin
	Rue de la Station, 4	Anderlues
Garage VTM (distributeur extérieur)	Rue des Quatre Bras, 60	071 55 44 41

**Vente de sacs bleus IPALLE PMC

LES SERVICES COMMUNAUX

 SERVICE	 ADRESSE E-MAIL	 CONTACT
Accueil	commune@lobbes.be	071 59 00 23
Accueil Temps Libre	atl@lobbes.be	0494 34 59 55
Centre de vacances	centrevacances@lobbes.be	0471 01 39 33
CPAS	/	071 59 00 23
Énergie	energie@lobbes.be	071 59 00 23
Enseignement	enseignement@lobbes.be	071 59 00 23
Environnement	environnement@lobbes.be	071 59 00 23
État civil	etatscivil@lobbes.be	071 59 00 23
Logement	logement@lobbes.be	071 59 00 23
Mobilité	mobilite@lobbes.be	071 59 00 23
Plan de Cohésion Sociale	pcs@lobbes.be	0494 34 59 55 / 0478 76 02 87
Population	population@lobbes.be	071 59 00 23
Ressources humaines	ressourceshumaines@lobbes.be	071 59 00 23
Travaux	travaux@lobbes.be	071 59 00 23
Urbanisme	urbanisme@lobbes.be	071 59 00 23

DEUX BEAUX CADEAUX DE RENTRÉE POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE COMMUNALE DES BONNIERS

1. Petit-déjeuner

L'année scolaire a commencé sous le signe de la convivialité à l'école communale des Bonniers. Le jour de la rentrée, un délicieux petit-déjeuner a été offert aux élèves et à leurs parents. Ce fut l'occasion de partager un agréable moment avant de débiter cette nouvelle année scolaire.

2. Animations Cap Sciences

Les élèves ont également eu la chance de participer à plusieurs animations proposées par Cap Sciences.

Différents thèmes ont été abordés de manière ludique et interactive : « Tout ouïe », « Bouger, manger », « Les énergies renouvelables » et « Sur la piste de Volta ».

Ces belles découvertes scientifiques ont permis aux enfants d'apprendre, d'expérimenter et de mieux comprendre le monde qui les entoure tout en s'amusant.



ÉCOLE DE SARS-LA-BUISSIÈRE

La rentrée est bien là à l'école de Sars-la-Buissière !

En ce mois de septembre, les élèves ont tous bien repris le chemin de l'école et, avec la rentrée, les exercices importants aussi. Un premier exercice d'évacuation incendie a ainsi été réalisé afin de sensibiliser les enfants (petits et grands) aux bons réflexes et aux consignes de sécurité.



LES NOUVELLES DE L'ÉCOLE LIBRE DE LOBBES



Le 1er septembre, 1ères rencontres « Ecole-familles »

Ce mardi 01/09, c'était le jour des réunions de parents. Chaque parent a pu rencontrer le/les titulaire(s) de leur(s) enfant(s), recevoir une information sur le fonctionnement quotidien de la classe et obtenir réponse aux questions éventuelles. Différents stands de présentation des instances qui collaborent avec l'école étaient installés dans la grande salle (merci à eux) :



L'Association des parents (l'Apell) est un partenaire de la vie scolaire et un relais entre les parents et l'équipe éducative. L'Apell propose des activités au bénéfice de tous les élèves de l'établissement et soutient l'école dans ses projets : repas cougnous, Recolilo, brocante enfantine, marché de printemps, week-end des P6...

Le PMS (centre psycho-médico-sociaux) est un service public (gratuit) (composé de psychologues, d'assistants sociaux et d'infirmiers) qui offre des services de soutien, d'écoute et d'orientation aux élèves et à leurs familles.

Le Pôle territorial apporte un soutien spécialisé aux écoles et aux élèves en difficulté, en complément du travail de l'équipe éducative. Le Pôle intervient à la demande de l'école, notamment dans le cadre de la mise en place des aménagements raisonnables (A.R.).

«Les Petites Canailles» est un service proposé aux parents en dehors du temps scolaire qui propose d'accueillir les enfants avant et après l'école, dans un cadre sécurisé et ludique.



Une rentrée sereine sur l'implantation de l'Entreville

Dès le 24 août, Gabriel, Anaé, Louis, Basile, Agatha, Yuri et Nahël ont rejoint la classe d'Accueil/M1 de l'implantation de la rue de l'Entreville.

Ils ont été accueillis par leurs copains et copines déjà bien installés, depuis quelques mois et par mesdames France-Laurence, Anne-Christine et Manon.

Une rentrée haute en couleurs ! Belle rentrée à tous !

L'école Libre de Lobbes

École à caractère familial

Des valeurs

L'accueil de chacun, le respect de la différence, le goût de l'effort, l'écoute.

Des projets

La prévention de la violence (aménagement des cours de récré en zones, espaces de parole régulés, la gestion des émotions...)

L'ouverture à l'extérieur e.a. les GoodPlanetChallenge, l'école du dehors en M2/M3, excursions de proximité...

Pédagogies adaptées aux besoins des élèves.

2 implantations
Une implantation maternelle "cocoon" et une implantation maternelle/primaire. Continuité assurée entre les deux implantations.

rue des Ecoles, 27
rue de l'Entreville, 74
6540 Lobbes
071/59.36.35
Direction : Mme S. Rossion

Célébration de rentrée

Le lundi 5 octobre 2026 – 9h00
Où ? à la Collégiale de Lobbes
Classes de M2 à P6

"Recherche la paix et poursuis-la."

(ps 33,15)

Bienvenue pour ce moment de partage

École Libre de Lobbes

AU CŒUR DU MÉMORIAL VAN DAMME

Le vendredi 4 septembre 2026, 38 jeunes des communes de Lobbes et de Merbes-le-Château ont eu l'occasion d'assister au Mémorial Van Damme, l'un des plus grands rendez-vous d'athlétisme en Belgique.

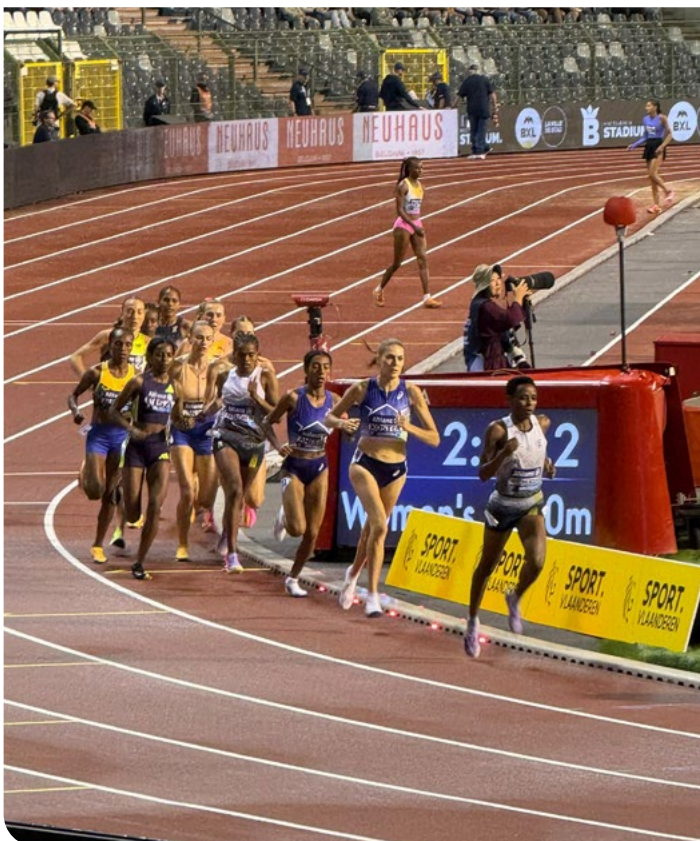
Cette sortie a permis aux participants de découvrir différentes disciplines de l'athlétisme et d'encourager des sportifs de haut niveau dans une ambiance particulièrement conviviale.

Pour beaucoup, il s'agissait d'une première expérience au Stade Roi Baudouin et d'une occasion unique de vivre un événement sportif d'envergure.

Tout au long de la soirée, les jeunes ont pu partager un moment agréable entre amis, tout en profitant d'un spectacle sportif de qualité. Cette activité s'inscrivait dans la volonté de proposer des sorties accessibles et enrichissantes aux jeunes de notre région.

Une belle expérience qui a été appréciée par l'ensemble des participants et qui laissera de bons souvenirs à chacun.

Le Plan de Cohésion Sociale de Lobbes et Merbes-le-Château remercient les jeunes pour leur participation et leur bonne humeur tout au long de cette soirée.



INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAL

des Enfants de Lobbes

Le mardi 25 août 2026 s'est déroulée la cérémonie d'installation du nouveau Conseil Communal des Enfants (CCE) de Lobbes.

Cette année, neuf enfants ont choisi de s'engager dans cette belle aventure citoyenne.

Entourés de leurs familles, des représentants communaux et des membres de l'équipe du Plan de Cohésion Sociale de Lobbes et Merbes-le-Château, ils ont officiellement rejoint le Conseil pour l'année à venir.

La cérémonie a débuté par une présentation des projets et actions réalisés au cours de leur mandat par les anciens conseillers. Ceux-ci ont partagé avec le public les différentes initiatives qu'ils ont menées durant l'année, mettant en lumière leur implication dans la vie de la commune et leur volonté de faire entendre la voix des enfants.

Les nouveaux conseillers ont ensuite eu l'occasion de se présenter à l'assemblée. Chacun a pu expliquer ses motivations, ses centres d'intérêt ainsi que les idées qu'il souhaiterait développer dans le cadre de son engagement au sein du CCE.

Cette installation marque le début d'une nouvelle année riche en découvertes, en échanges et en projets.

Nous souhaitons d'ores et déjà la bienvenue à Baptiste, Emma, Enora, Laure, Loris, Manoë, Marion, Tilila et Victor et les félicitons pour leur engagement citoyen.

Nous remercions également les anciens membres du Conseil Communal des Enfants (Alix, April, Gabriel, Jade, Louise et Maxime) pour leur investissement tout au long de leur mandat et leur souhaitons une excellente continuation.



Face à la crise du logement, les trois Régions belges ont renforcé ces dernières années leurs dispositifs de taxation des logements inoccupés. En 2026, un bien laissé vide pendant plusieurs mois peut coûter plusieurs milliers d'euros par an à son propriétaire.

Avec plus de 100 000 logements estimés vides sur le territoire belge, selon les données les plus récentes, et une pénurie locative structurelle, les autorités ont fait de la remise en circulation des biens inoccupés une priorité stratégique.

Plusieurs critères communs permettent de déterminer qu'un immeuble est considéré comme inoccupé :

- Absence d'inscription d'un ménage au Registre national à l'adresse du bien pendant une période continue.
- Consommations d'énergie (eau, électricité, gaz) anormalement faibles, incompatibles avec une occupation effective.
- Absence de meubles indispensables à l'habitation ou état de délaissement apparent de l'extérieur.
- Arrêté d'inhabitabilité pris par le bourgmestre pour insalubrité ou non-conformité.

La commune de Lobbes vous propose une collaboration avec l'Agence Immobilière Sociale (AIS) afin de vous accompagner dans vos démarches, vous aider à éviter cette taxation.



L'objectif poursuivi est de pouvoir proposer des logements qui répondent aux normes de salubrité et de sécurité, à un loyer modéré tout en assurant un suivi social et technique.

Pour ce faire, et si vous êtes intéressé par notre outil, une visite du bien proposé sera programmée en vue de vérifier la conformité de celui-ci, prendre connaissance de sa configuration et ses équipements. De cette visite découlera un rapport reprenant les travaux à effectuer si nécessaire (de mise en conformité et/ou de rafraichissement) et une proposition de loyer précise. Cette visite est gratuite et sans engagement.

POURQUOI PASSER PAR UNE AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE ?

Les Garanties et Avantages

AVANTAGES FISCAUX ET FINANCIERS

- | | |
|--------------------------------------|---|
| ✓ LA RECHERCHE DE LOCATAIRES | ✓ LE PAIEMENT DU LOYER DURANT LES VIDES LOCATIFS |
| ✓ LA RÉDACTION DES ÉTATS DES LIEUX | ✓ L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE |
| ✓ LA RÉDACTION DES BAUX | ✓ LA REMISE EN ÉTAT DU LOGEMENT ENTRE CHAQUE LOCATION |
| ✓ LA GESTION DE LA GARANTIE LOCATIVE | ✓ LA PROCÉDURE EN JUSTICE |
| ✓ LE PAIEMENT RÉGULIER DES LOYERS | ✓ LA GESTION LOCATIVE |

Une question ou une demande ? Contactez-nous !

Email: info@ais-sudhainaut.be

Téléphone: +32 (0) 60 65 00 93

ENCADREMENT DES TONDEUSES À GAZON AUTOMATISÉES :

INFORMATION RELATIVE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU 9 AVRIL 2026

Depuis plusieurs années, les « robots-tondeuses » se sont largement répandues dans nos jardins.

Si elles offrent un confort indéniable, leur fonctionnement continu, parfois de jour comme de nuit, pose des problèmes croissants pour la biodiversité locale, en particulier pour les hérissons et autres petits animaux nocturnes.

Afin de mieux protéger la faune, le Gouvernement wallon a adopté le 9 avril 2026 un nouvel arrêté encadrant leur usage.

Pourquoi cet encadrement ?

Les études menées par plusieurs associations naturalistes ont mis en évidence une hausse significative des blessures et mortalités chez les petits mammifères, notamment les hérissons, victimes de collisions avec les robots-tondeuses. Ces animaux sont particulièrement actifs la nuit et se déplacent lentement, ce qui les rend vulnérables.

L'arrêté vise donc à réduire l'impact de ces appareils sur la biodiversité, tout en permettant aux particuliers de continuer à les utiliser de manière responsable.

Les nouvelles règles :

L'utilisation d'une tondeuse à gazon automatisée est interdite entre 18h et 9h. L'interdiction ne s'applique pas à l'égard des terrains de sport et des terrains dont le couvert herbacé est entretenu pour raison de sécurité publique.

Une mention également pour le périmètre de tonte qui doit être aménagé de manière à maintenir une zone tampon entre la zone et tout massif d'arbustes, de haies ou buissons susceptibles de servir de refuge à la faune, de manière à empêcher le passage des tondeuses à gazon automatisées sous les frondaisons.

Un geste simple pour la biodiversité locale

Au-delà des obligations légales, l'arrêté encourage les citoyens à adopter de bonnes pratiques : laisser des zones sauvages dans le jardin, éviter les tontes trop fréquentes, et rester attentif à la présence d'animaux avant toute mise en marche.

Ces mesures s'inscrivent dans une démarche plus large de protection de la biodiversité en Wallonie.

En adaptant nos habitudes, chacun peut contribuer à préserver les espèces qui partagent notre environnement.

INFORMATION – MISE À RUE DES SACS POUBELLES



Le ramassage des déchets (sacs poubelles, pmc, papier-carton) par l'aplle sur la Commune de Lobbes est prévu le lundi matin.

Nous constatons que régulièrement des sacs poubelles sont mis à rue en semaine ou durant le week-end. Nous rappelons que le règlement communal prévoit que les sacs doivent être déposés à rue *entre le dimanche 18h et le lundi 6h.*

Merci de respecter ce règlement pour garantir une propreté publique dont tout le monde bénéficiera.

NUIT DE L'OBSCURITÉ 2026

La commune de Lobbes s'associe cette année encore à la Nuit de l'Obscurité, un événement national dédié à la protection du ciel nocturne et à la sensibilisation contre la pollution lumineuse.

Le samedi **10 octobre 2026**, les habitants sont invités à réduire les éclairages nocturnes pour une soirée où la lumière se fait discrète pour laisser place aux étoiles.

Participer à la Nuit de l'Obscurité, c'est poser un acte simple mais concret pour l'environnement.

En réduisant l'éclairage, même temporairement, nous protégeons les insectes, les oiseaux nocturnes et les chauves-souris qui peuplent nos campagnes.

En guise de participation, l'administration communale plongera dans l'obscurité deux sites remarquables de notre patrimoine : la Collégiale Saint-Ursmer et l'église Saint-Nicolas de Sars-la-Buissière.



10 OCTOBRE

Nuit de l'Obscurité à Lobbes

Nous vous invitons à réduire les éclairages nocturnes pour une soirée où la lumière se fait discrète.



DEUX SITES REMARQUABLES DE NOTRE PATRIMOINE
SERONT DANS L'OBSCURITÉ.



COMMUNE DE LOBBES



INFORMATION - POUR LE RESPECT DE CHACUN ET CHACUNE...

Le respect de la tranquillité de chacun et chacune participe du vivre-ensemble, un des deux objectifs stratégiques du Programme Stratégique Transversal de la Commune de Lobbes. Nous rappelons ainsi l'article 67 du Règlement général de police :

Article 67 : Bruits d'appareils ou de véhicules

§1 : Nonobstant les dispositions contenues à l'article 66, il est interdit sur tout le territoire de la Commune :

1° - de procéder sur la voie publique aux mises au point bruyantes d'engins à moteurs quelle que soit leur puissance, à des pétarades de véhicules à moteurs tels que les quads, de même qu'à des accélérations excessives non justifiées par une conduite normale.

2° - d'employer des pompes, tronçonneuses, appareils de pulvérisation, tondeuses à gazon, motoculteurs, appareils ou engins et jouets actionnés par moteur à explosion ou autre, en semaine entre 21 heures et 8 heures.

Les dimanches et jours fériés, cette interdiction s'applique de 0 à 10 heures et de 12 à 24 heures.

3° - d'utiliser des robots-tondeuses dans les parcs et jardins entre 18h00 et 9h00.

À l'usage, le niveau de bruit émis par ces engins ne peut jamais dépasser le seuil imposé par la loi et les décrets aux fabricants ou aux importateurs.

Merci à chacun et chacune de respecter ces quelques règles qui permettent de profiter au mieux de notre environnement rural.

DÉMATÉRIALISATION DES PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET DES PERMIS UNIQUE (PE/PU)

La commune de LOBBES vient de franchir la dernière étape du processus de dématérialisation «permis d'environnement / permis unique» (PE/PU).

La dématérialisation des permis vise à simplifier les démarches administratives en permettant d'introduire une demande en ligne, d'échanger les documents sans déplacement et de suivre l'avancement du dossier en temps réel. Elle améliore la transparence, facilite l'accès à l'information et contribue à un traitement plus rapide et plus efficace des demandes.

Il s'agit d'une avancée importante et d'une simplification progressive des démarches administratives, tout en garantissant un accompagnement humain et une transition adaptée aux réalités du terrain.

Les bénéfices attendus sont multiples.

Pour les communes :

- Centralisation des documents ;
- Suivi facilité des dossiers ;
- Échanges simplifiés entre intervenants ;
- Réduction des manipulations administratives.

Pour les professionnels :

- Dépôt facilité ;
- Accès simplifié aux documents ;
- Meilleure visibilité sur l'avancement des dossiers.

Pour les citoyens :

- Démarches plus lisibles ;
- Meilleur suivi des demandes ;
- Amélioration progressive de l'expérience utilisateur.

Le formulaire de demande PE/PU est désormais accessible sur Mon Espace, accompagné de toutes les informations utiles à son utilisation :

→ <https://monespace.wallonie.be/me/new-formality/detail/1967>

Les vivaces,

Choisir et planter !

Les conseils d'adalia:

Le début de l'automne, comme le printemps, sont les périodes conseillées pour une reprise optimale de vos vivaces.

- **Choisir** : en pépinière ou en jardinerie, référez-vous au conseil de l'horticulture, à la fiche de la plante ou renseignez-vous : une vivace a parfois besoin de 1 à 3 ans pour donner toute sa mesure, et il serait dommage de la planter trop ou trop peu densément.
- Les vivaces seront disponibles dans des **conteneurs de différents formats** ; les plus grands, bien que plus chers, permettent une meilleure croissance aux racines.
- Conservez et prenez le temps de **bien lire et comprendre les étiquettes** : taille adulte, besoin en eau et en lumière, type de sol...
- **Observez** vos jeunes plantes, leurs tiges, leurs racines : semblent-elles saines, en bonne santé ? Attention aux plantes trop développées, aux racines trop serrées qui ont formé un chignon : il compromettra la reprise !

Quand planter ? Gardez vos plantes **bien droites** (dans une cagette par exemple) à l'**extérieur** ou dans une **pièce lumineuse mais fraîche** (conditions similaires à la jardinerie) en évitant le plein soleil ou l'ombre complète. Arrosez régulièrement.

Moment idéal pour planter : journée sèche, pas trop chaude, où vous avez assez de temps.

Plantez : préparez bien la zone de plantation pour une bonne reprise : désherbez, travaillez le sol sur 20 cm, amendez avec du terreau adapté. Cette étape favorise la transition de vos vivaces vers leur nouvel environnement.

Vérifiez les distances de plantation et "ouvrez" la motte de racines (éviter l'effet chignon qui empêche la reprise). Plantez assez profondément pour que les plantes ne ressortent pas de terre une fois que le sol travaillé retombera.

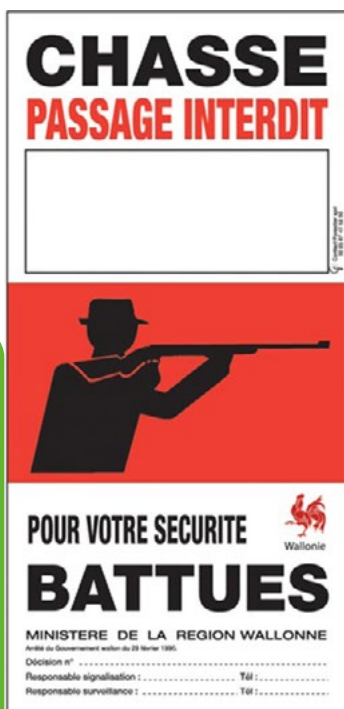
Lisez l'article complet sur

www.adalia.be/comment-choisir-et-planter-ses-plantes-vivaces OU **scannez ici**



PARTAGER LA FORÊT EN TOUTE SÉCURITÉ GRÂCE À CHASSEONWEB !

En Wallonie, la saison principale de la chasse en battue pour le grand gibier se déroule du 1er octobre au 31 janvier. Pour permettre à tous les usagers de la nature — promeneurs, cyclistes, cavaliers et chasseurs — de cohabiter sereinement, le Service Public de Wallonie (SPW) met à disposition une application cartographique : ChasseOnWeb.



Il s'agit d'une carte interactive officielle qui répertorie les territoires de chasse ainsi que les dates de battues déclarées par les chasseurs.

Comprendre le code couleur sur la carte :

Zones hachurées en rouge : Territoires de chasse ayant obtenu une autorisation officielle de fermeture des voies publiques (routes, chemins, sentiers). La circulation y est strictement interdite le jour de la battue.

Zones hachurées en jaune : Actions de chasse déclarées sans fermeture des voies publiques. La prudence y reste de mise.

Restez vigilants sur le terrain !

Bien que l'outil ChasseOnWeb offre une excellente visibilité, le SPW rappelle que les informations en ligne ont une valeur informative.

Seules les affiches officielles (rouges ou jaunes) apposées à l'entrée des bois ont une valeur légale. Si vous rencontrez une affiche d'interdiction sur votre chemin, vous devez impérativement faire demi-tour.

LA MAISON COMMUNALE SE TRANSFORME

Entamée en août 2025, la rénovation énergétique de la Maison communale de Lobbes avance bien et le chantier entre désormais dans sa dernière ligne droite.

Au fil des mois, le bâtiment a progressivement changé de visage. Les façades latérales et arrière ont été isolées et rénovées, tandis que la façade avant a fait l'objet d'une isolation intérieure. Le petit volume situé à l'avant et à l'arrière du bâtiment a également été habillé de bois. La devanture et le perron ont, quant à eux, retrouvé leur aspect d'origine grâce à un travail d'aérogommage.

À l'intérieur, les différents espaces prennent également leur nouvelle forme. Les sols, portes, plinthes et tablettes de fenêtres sont en place, les nouveaux radiateurs et luminaires ont été installés et les premières couches de peinture ont été réalisées.

Les travaux liés à la rénovation énergétique sont aujourd'hui terminés. Il reste encore quelques finitions et aménagements à réaliser avant la fin complète du chantier, notamment au niveau des peintures, des sanitaires et de certains espaces extérieurs.

Une partie des services communaux, notamment l'État civil/Population et l'accueil des citoyens, pourra progressivement rejoindre les espaces rénovés du rez-de-chaussée.

Cette rénovation permettra à terme de disposer d'une Maison communale plus performante sur le plan énergétique, mais aussi d'espaces plus confortables et adaptés aux besoins des citoyens et du personnel communal.



AGENDA D'OCTOBRE 2026 DE VOTRE CENTRE CULTUREL & CEC

1er octobre

Enregistrement en public de l'émission « Ça vaut vraiment le Détour ! » (RTBF-La1ère) à la Salle « L'Arcadia » de Thuillies (Gratuit).

Du 2 oct. au 1er nov.

Exposition historique Expo#32 « Quand souffle le vent de la liberté » au Centre culturel (Gratuit).

3 octobre

Workshop de sérigraphie végétale au Centre culturel (30 €).

9 octobre

Soirée culturelle avec le Quatuor 10 au Centre culturel (5 €).

10 octobre

Soirée lecture conviviale « Le Merbien » à Merbes-le-Château (Gratuit).

16 octobre

Ciné-conférence avec la projection du film « Les enfants de la résistance » au Centre culturel (Gratuit).

Du 19 au 24 oct.

Résidence artistique pour adolescents « Star ou Rien ! » à la Salle « L'Arcadia » de Thuillies (70 €).

23 octobre

Ciné-club à Lobbes avec la projection de « Drunk » (Gratuit).

25 octobre

Ciné-Familles avec « La légende de Manolo » au Centre culturel (5 €).

Du 26 au 30 oct.

Stage d'automne ados « Lanternes & lumières » à Labuissière (70 €).

Le programme du mois d'octobre propose divers rendez-vous culturels et artistiques (retrouvez l'intégralité des détails et horaires précis sur notre site) : www.centreculturelhautesambre.be

Informations pratiques & Réservations : les inscriptions et réservations se font via le site internet ou les contacts du Centre culturel et du CEC La Souris Qui Crée :

E-mail : info@cchautesambre.be

cec.lasourisquicree@cchautesambre.be

Téléphone : +32 71 59 71 00 / +32 71 59 71 04

Adresse : Rue des Nobles, 32 – 6530 Thuin

Contact Presse : Didier Stein

didier.stein@cchautesambre.be

+32 71 59 71 02

La Renaissance



Cercle d'Art dramatique
Sars-la-Buissière

Sars - La - Buissière Théâtre Wallon « 22 V' LA M' FEUME »

Avec :

LEBRUN BARBARA
DEWORM EDDY
FITDEVOIE CHRISTOPHE
LAEREMANS CYRIELLE
DUBRUX FRANCIS
FITDEVOIE FLORENT
VRAIE PATRICIA
LEFEVRE ULRICH
SKILBECQ PHILIPPE
FRANÇOIS SOPHIE
FITDEVOIE CHRISTELLE



COMÉDIE EN 3 ACTES DE CHRISTIAN DERYCKE ADAPTÉE PAR ROGER ANDRÉ

LE SAMEDI 14 NOVEMBRE À 18H30
LE DIMANCHE 15 NOVEMBRE À 15H

Aux écoles communales de Sars-la-Buissière

Renseignements : U. Lefèvre : 071/59.23.99
A. Baudson : 071/59.34.93 - F. Dubrux : 071/59.44.41

P.A.F.: 5€

Gratuit pour les moins de 12 ans

A l'Espace Transition, Rue de l'Abbaye 30A à Lobbes.

15 À VOS AGENDAS

